

Créé par le Centre Hospitalier Charles Perrens et le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) de la Gironde, en partenariat l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine (ARS NA) et le Barreau de Bordeaux, le Point d'Accès au Droit (P.A.D.) permet de vous apporter, ainsi que votre famille si besoin, une information de proximité sur vos droits et devoirs lorsque vous rencontrez des difficultés d'ordre juridique dans les actes de votre vie quotidienne (écrire un courrier, demander une aide juridictionnelle, comprendre une convocation au tribunal, avoir un soutien si vous êtes victime d'une infraction...).

Le P.A.D. réunit en un lieu unique des professionnels du droit capables de vous informer, de vous orienter et de vous assister. Ils apportent des solutions concrètes en temps réel à toutes vos questions juridiques et au sein même du Centre Hospitalier Charles Perrens.



Pour prendre rendez-vous :
Adressez vous au Cadre de Santé ou à l'Assistant Socio-Educatif de votre unité .

LES MISSIONS DU PAD ?



L'accueil

Pour prendre rendez-vous vous devez vous adresser au cadre de santé ou à l'assistant socio-éducatif. L'accueil se fait toujours dans la discrétion et la neutralité. Le Point d'Accès au Droit est situé dans l'enceinte du CH Charles Perrens. En cas d'impossibilité de vous y rendre, la consultation peut être effectuée par téléphone.



L'écoute

Tous les sujets peuvent être abordés. La confidentialité des propos est garantie.



L'information

C'est au P.A.D. que vous trouverez directement la réponse à vos questions juridiques. Vous saurez rapidement quel est le professionnel compétent et quelles sont les possibilités juridiques et judiciaires qui vous sont offertes. Pour tout renseignement pad@ch-perrens.fr.



Gratuit

Les consultations juridiques dispensées par des avocats du Barreau de Bordeaux sont entièrement gratuites.



PROCHAINES DATES	
	2025
	8 et 24 janvier
2024	12 et 28 février
9 et 25 octobre	12 et 28 mars
13 et 29 novembre	9 et 25 avril
11 et 27 décembre	14 et 23 mai
	11 et 27 juin
	9 et 25 juillet

Le 2^{ème} mercredi matin de chaque mois

Le 4^{ème} vendredi après-midi de chaque mois



Point d'Accès au Droit



Écoute, conseil, confidentialité, gratuité

pad@ch-perrens.fr

